

Des faits plutôt que des mythes n° 24 / 23 mars 2016

## Que coûte l'isolement et qu'apporte-t-il ?

Partie 1 : le contrôle des voies maritimes

*par Tobias Eule, université de Berne*

En 2015, la « route des Balkans » était la principale voie empruntée par des personnes requérantes d'asile pour fuir vers l'Europe de l'Ouest et du Nord. Des gouvernements européens essaient actuellement de fermer cette route de deux façons : par une sécurisation aux frontières renforcée dans les pays des Balkans, d'une part, et par un nouvel accord de réadmission entre l'Union européenne et la Turquie, d'autre part. Ce dernier prévoit avant tout le renvoi immédiat des personnes requérantes d'asile qui arrivent en Grèce par la mer. Tant d'un point de vue juridique que moral, il convient de porter un regard critique sur ces projets. Mais en même temps, la question se pose de savoir si un tel isolement peut effectivement fonctionner.

Pour traiter de ce sujet de manière approfondie, deux articles seront consacrés aux mesures déjà mises en place par d'autres pays occidentaux pour stopper l'immigration perçue comme « illégale » et « indésirable » : l'opération australienne Frontières Souveraines dans cette première partie et le renforcement des contrôles aux frontières entre le Mexique et les États-Unis dans une seconde partie à paraître.

### **L'opération australienne Frontières Souveraines**

En Australie, tout comme en Grèce ou en Italie, de nombreuses personnes en quête de protection ont tenté d'atteindre le territoire national par bateau, avec en ligne de mire les îles situées à proximité du continent, en particulier l'île Christmas et les îles Ashmore-et-Cartier. En [2013](#), année record, ce sont au total 20'587 personnes qui ont été enregistrées sur 300 bateaux. Pour réagir, le gouvernement conservateur australien a lancé l'[opération Frontières Souveraines](#) la même année. Cette opération comprend une campagne de dissuasion, un renforcement des contrôles des îles en question et des eaux internationales par la marine australienne, le refoulement systématique des bateaux vers les eaux internationales ou indonésiennes, ainsi que l'internement de personnes réfugiées arrivées par bateau dans des pays tiers (essentiellement en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Nauru).

*Cette mesure est-elle légale ?*

Non. Le [Comité de l'ONU contre la torture](#), [des expert-e-s australien-ne-s](#), [Amnesty International](#) et [Human Rights Watch](#) considèrent que la mesure porte atteinte à divers aspects de droit international en matière de droits humains (notamment Convention de Genève relative au statut des réfugiés, Déclaration des droits de l'homme et Pacte II de l'ONU) et la condamnent fermement. Dans son discours inaugural, le [Haut-Commissaire aux droits de l'homme](#) en exercice a même parlé d'un « enchaînement de violation des droits humains » à propos de l'opération Frontières Souveraines.

*La mesure fonctionne-t-elle ?*

La mesure est efficace. Depuis le début de l'opération Frontières Souveraines, [un seul et unique bateau avec 157 passagères et passagers à bord](#) a réussi à débarquer sur le

territoire national australien. Plusieurs bateaux ont été [repoussés](#) avec succès vers les eaux indonésiennes, vietnamiennes ou indiennes.

*Que coûte la mesure ?*

Selon les [calculs](#) de la radio nationale australienne ABC, l'opération Frontières Souveraines coûte quelques trois milliards de francs par an. Soit près de cent fois les dépenses nationales pour l'[opération Triton](#) des États européens dans l'espace méditerranéen ou vingt fois le [budget total](#) de Frontex. Même le budget total des contrôles des frontières et des zones côtières européennes proposé par la Commission européenne (qui, n'est évidemment pas destiné à protéger les seules côtes méditerranéennes) ne représente qu'un dixième des dépenses australiennes.

*Quelles leçons l'Europe peut-elle en tirer ?*

L'efficacité de l'opération Frontières Souveraines pourrait certainement paraître attrayante à certains milieux politiques européens. Mais on peut (encore) se demander si l'Union européenne osera vraiment s'aventurer dans des eaux aussi troubles en matière de droits humains. De manière réaliste, il est probable que surtout les coûts élevés auront des effets dissuasifs : à elle seule, la zone maritime grecque est vingt fois plus vaste et couvre des côtes dix fois plus longues que le territoire contrôlé dans le cadre de l'opération Frontières Souveraines. Compte tenu du fait que la Commission européenne échoue déjà avec la proposition de protection commune des zones côtières et des frontières, une opération commune d'une telle envergure paraît tout à fait invraisemblable.

Conclusion : un contrôle efficace des voies maritimes de la mer Méditerranée serait certes possible en théorie, mais il entraînerait à la fois une infraction aux droits humains internationaux et des coûts exorbitants.